



Yaoundé, le 10 AOUT 2020

20/00223

COMMUNIQUE INTERNE

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR COMMUNIQUE :

Le Royaume du Maroc met à la disposition du Gouvernement camerounais cinquante (50) bourses d'études supérieures au titre de l'année académique 2020/2021 réparties ainsi qu'il suit :

- 47 bourses pour le niveau universitaire ;
- 03 bourses pour le Master et le Doctorat ou la spécialisation.

Ces bourses s'adressent aux jeunes Camerounais et portent sur les domaines d'études consultables dans les sites suivants : www.amci.ma; www.enssup.gov.ma; www.men.gov.ma; www.ofppt.ma.

Critères d'éligibilité :

- Etre de nationalité camerounaise ;
- Etre en parfaite santé physique et mentale ;
- Avoir d'un passeport en cours de validité ;

Pour les études Universitaires :

- Etre âgé(e) entre 17 ans au moins et 20 ans au plus ;
- Etre titulaire d'un Baccalauréat ou du GCE A/L toutes séries confondues de la session **2019** obtenu avec la mention **Très-Bien** pour la Médecine et les classes préparatoires ; **Bien** pour les filières d'Ingénierie et la Pharmacie ; **Assez-Bien** pour les autres filières.

Pour le cycle Post-universitaire :

- Etre âgé(e) de 32 ans au plus ;
- Etre titulaire d'une Licence, d'un Master ou d'un Doctorat avec la mention Bien au moins obtenue au Maroc ;
- Avoir d'un passeport en cours de validité.

Composition du dossier :

- Une demande manuscrite timbrée adressée au Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur ;
- Une enveloppe A4 indiquant le sexe, l'âge, la région d'origine, la filière choisie et le contact téléphonique et électronique ;
- Une photocopie du passeport en cours de validité ;
- Un formulaire à télécharger sur le site « www.amci.ma/lcf.pdf » soigneusement rempli ;
- Deux copies certifiées conformes de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois ;
- Un certificat de nationalité ;

Calcom

- 14
- Un extrait de casier judiciaire ;
 - Deux photocopies du passeport ;
 - Deux copies certifiées conformes de l'Attestation de Réussite au Baccalauréat assorties de deux photocopies légalisées du Relevé de Notes ;
 - Un Certificat Médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie infectieuse et contagieuse notamment la tuberculose et certifiant qu'il est vacciné ;
 - Trois photos d'identité récentes, en couleur, comportant au verso les noms, prénoms et la nationalité du candidat ;
 - Une autorisation de postuler de l'un des parents ou tuteurs (pour le niveau universitaire) ;
 - Deux copies certifiées conformes des Diplômes, et des Relevés de Notes universitaires ;
 - Une copie du projet de recherche ou du mémoire (pour le niveau post-universitaire).

Les dossiers complets en 03 exemplaires dont 02 photocopies et 01 original (pièces certifiées) doivent être déposés au Ministère de l'Enseignement Supérieur, Direction de l'Assistance et des Œuvres Universitaires, Immeuble Ministériel n°2, **porte 1504** au plus tard le **24 Août 2020 à 15 h 30 mn**, délai de rigueur.

N.B :

- Bien vouloir consulter le site relatif aux établissements au Maroc, pour distinguer ceux n'admettant pas les diplômés de 2019. www.amci.ma
- Les bourses post-universitaires sont prioritairement destinées aux anciens boursiers du Maroc ayant obtenu leur diplôme avec la mention bien au moins, une inscription préalable et l'autorisation d'un enseignant encadreur.
- Pour de plus amples informations sur les établissements publics de formation, la procédure et les formalités d'inscription au Maroc, bien vouloir consulter les sites suivants :

- www.amci.ma/repf.pdf
- www.enssup.gov.ma.

- Les dossiers incomplets seront rejetés.

Copie :

- CAB/MINESUP
- SG/MINESUP
- Toutes les Directions et Divisions
- CELCOM/MINESUP
- Universités Nationales
- Chrono/Archives.



Jacques Fame Ndongo